



PROJETREGIONAL D'ETIQUETAGE ENERGETIQUE D'APPAREILS ELECTROMENAGERS DANS LA ZONE DE L'UEMOA (PHASE II)

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)

Document de projet

Corps de texte

Mise à jour : mars2014







Document de projet – Version finale

SOMMAIRE

Intitulé du projet	Projet d'étiquetage énergétique d'appareils électroménagers dans la zone de l'Union Economique et Monétaire OuestAfricaine (UEMOA)				
Zone d'intervention	UEMOA ; pays concernés : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo (Etats membres de l'UEMOA)				
Durée totale	24 mois				
Coût total	838 273 932 XOF (1 277 937 EUR)				
Sources de financement					
Objectifs du projet	Objectif global: L'objectif global à long terme de ce projet, qui constitue la deuxième phase du projet d'étiquetage énergétique mis en œuvre en 2012-2013 dans la zone de l'UEMOA, consiste à améliorer l'EE de l'équipement électrique utilisé dans les bâtiments résidentiels, publics et commerciaux par l'adoption de normes et d'étiquetage pour les lampes électriques et les appareils électroménagers dans les pays de l'UEMOA. Objectifs spécifiques: Elaborer et adopter une directive et une norme régionales d'étiquetage énergétique des appareils électroménagers; Elaborer un texte communautaire sur l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers et proposer son adoption à la Commission de l'UEMOA; Apporter aux Etats membres l'appui nécessaire pour l'établissement de cadres légal et institutionnel favorables à la mise en œuvre du projet d'étiquetage d'appareils électroménagers; Informer et renforcer les capacités des acteurs clés dans la mise en œuvre du projet d'étiquetage dans les Etats membres; Sensibiliser le public à l'utilisation d'appareils écoénergétiques.				
Résultats attendus	 La norme régionale d'étiquetage énergétique des appareils électroménagers est finalisée, révisée et validée par les principaux acteurs concernés. La directive régionale en matière d'étiquetage des appareils électroménagers dans les pays de l'UEMOA est finalisée et adoptée. Les inspecteurs du commerce, les douaniers, les importateurs et les distributeurs d'appareils électroménagers sont formés quant aux exigences de la législation sur l'étiquetage énergétique. Un réseau dynamique d'experts nationaux et de décideurs, capables de transférer les dispositions de la directive régionale de l'UEMOA sur l'étiquetage énergétique dans la législation nationale, est créé et participe activement au projet régional. Les impacts social, économique et environnemental de l'introduction de l'étiquetage des appareils électroménagers sont connus et disséminés dans les pays membres. Les recommandations visant la mise en place de programmes de suivi, de vérification et d'application (SVA) sont formulées et prises en compte par chaque Etat membre. Trois laboratoires d'essaisont sélectionnés et équipés pour servir de laboratoires d'essai régionaux ; leur personnel est formé à l'usage des nouveaux appareils d'essai et est bien informé du processus de certification envisageable pour leur laboratoire. Un voyage d'étudesestorganisé dans deux pays (provisoirement en Tunisie et au Ghana) à l'intention des représentants de l'UEMOA et des différents responsables nationaux pour tirer partide l'expérience acquise en matière d'application du système d'étiquetage énergétique dans ces deux pays. Une campagne de sensibilisation estélaborée et mise en œuvre auprès du grand public, permettant de promouvoir les appareils électroménagers écoénergétiques ainsi que les avantages et les bienfaits de l'étiquetage énergétique de ces appareils. 				

Document de projet – Version finale

RESUME DU PROJET

Le système énergétique des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est confronté à des défis majeurs, notamment l'accès des populations à l'énergie, la sécurité énergétique et la dégradation de l'environnement due à la déforestation et aux changements climatiques. Pour résister à la crise énergétique et faire face à ces défis, il faut préserver l'énergie par la mise en place de mesures d'efficacité énergétique (EE). Par conséquent, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA a adopté l'Initiative régionale pour l'énergie durable (IRED), dont la composante 3 est relative à l'étiquetage des appareils électroménagers dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, grâce au soutien de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'assistance technique et financière du Renewable Energy and Energy EfficiencyPartnership (REEEP), l'UEMOA avait élaboré et mis en œuvre la premièrephase du projet régional d'étiquetage dont l'objectif consistait principalement à définir les bases de l'établissement de normes d'étiquetage visant certains appareils électroménagers, dont les climatiseurs, les réfrigérateurs, les congélateurs, les téléviseurs, les chauffe-eau solaires et les lampes électriques. Les objectifs spécifiques de ce projet régional étaient les suivants : 1) élaborer les outils techniques appropriés pour guider les pays de l'UEMOA dans leurs efforts visant à promouvoir l'EE par voie d'étiquetage; 2) sensibiliser les organismes de normalisation nationaux et les ministères de l'énergie en vue de l'introduction de normes d'EEvisant l'étiquetage des appareils électroménagers; et 3) encourager les importateurs et les vendeurs à offrir sur le marché des produits plus écoénergétiques.

Les activités de ce projet d'étiquetage d'appareils électroménagers ont permis d'accomplir les tâches suivantes : 1) déterminer, d'après les études de marché réalisées au Bénin et au Burkina Faso, l'équipement (lampes électriques, climatiseurs et réfrigérateurs) qui est massivement utilisé par les populations de la zone de l'UEMOA ; 2) créer un modèle d'étiquette énergétique provisoire et 3) élaborer un projet de directive en matière d'étiquetage des appareils électroménagers dans la zone de l'UEMOA. Prenant appui sur l'expérience réussie de la première phase du projet régional d'étiquetage, l'UEMOA a entrepris une deuxième phase du projet qui vise principalement l'adoption des normes d'essai et du système d'étiquetage par lesEtats membres de l'Union à l'échelle régionale.

Cette deuxième phase du projet régional d'étiquetage énergétique s'articule autour des trois principales composantes suivantes :

- Composante 1 : Finalisation de la directive et de la norme régionale d'étiquetage énergétique et appui à la mise en place de cadres réglementaire et institutionnel adéquats dans les pays ;
- > Composante 2 : Renforcement des capacités et appui institutionnel des acteurs clés ;
- Composante 3 : Sensibilisation auprès des autorités nationales, des fabricants, des importateurs et des distributeurs d'équipement, ainsi que sensibilisation et information auprès du grand public.

Le présent projet d'étiquetage permettra aux pays de l'UEMOA de pallier la crise énergétique à laquelle ils sont confrontés tout en contribuant à l'effort mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).La réduction de la demande maximale en période de pointe constitue un autre avantage indéniable pour ces pays, ce qui a pour corollaire de retarder les besoins en investissements dans les projets de construction de centrales électriques qui polluent l'environnement du fait de leur dépendance aux combustibles fossiles.



TABLE DES MATIERES

1			DE L'UEMOADE L'UEMOA	1
	1.1		oblématique	
	1.2		stification du projet	
	1.3		at des lieux des normes et de l'étiquetage d'appareils électroménagers	
	1.3		Activités de normalisation dans les pays membres de l'UEMOA	
	1.3	.2	Activités d'étiquetage	
	1.4	Co	ntexte institutionnel et législatif relatif à l'efficacité énergétique	8
2	DE	SC	RIPTION DU PROJET	12
	2.1	Ob	jectifs	12
	2.2	Co	mposantes du projet, activités et résultats attendus	13
	2.2	.1	Composante 1 : Finalisation de la directive et de la norme régionale d'étiquetage énergétique et appui à la mise en place de cadres réglementaire et institutionnel adéquats dans les pays	13
	2.2	.2	Composante 2 : Renforcement des capacités et appui institutionnel des acteurs clés	15
	2.2	.3	Composante 3 : Sensibilisation auprès des autorités nationales, des fabricants, des importateurs et des distributeurs d'équipement, ainsi que sensibilisation et information auprès du grand public	17
3	OR	GA	NIGRAMME DE GESTION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	18
	3.1	Stı	ucture de gestion du projet	19
	3.2		ucture de mise en œuvre du projet	
	3.3	Rô	les et responsabilités des partenaires de mise en œuvre du projet	21
	3.4	Eff	ort des experts impliqués dans la mise en œuvre	23
4	SU	IVI	ET EVALUATION	24
5	FIN	IAN	CEMENT ET BUDGET	26
6	CA	ΙΕΙ	NDDIED DII DDO IET	28

Projet n°: 9493/5853 iv



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des indicateurs des pays faisant l'objet de ce rapport	1
Tableau 2 : Part de l'énergie fossile dans la production de l'électricité dans la zone	
de l'UEMOA	3
Tableau 3 : Economies d'énergie pouvant être réalisées grâce à l'étiquetage énergétique	
dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel	7
Tableau 4 : Renseignements sur les cadres réglementaires de l'EE dans les pays de	
l'UEMOA	9
Tableau 5 : Plan de suivi et d'évaluation du projet	24
Tableau 6 : Sources de cofinancement	
Tableau 7 : Sommaire du budget de mise en œuvre en fonction des principales activités	
Tableau 8 : Source et répartition du financement mobilisé pour la mise en œuvre du projet	
LISTE DES FIGURES	
Figure 1 : Production et consommation d'électricité dans la Zone de l'UEMOA	2
Figure 2 : Répartition des consommations d'énergie des produits évalués dans le	
cadre de l'étude de marché au Bénin	6
Figure 3 : Structure organisationnelle de la phase II du projet	
Figure 4 : Organisation structurelle et schéma des interactions entre les partenaires	
de mise en œuvre	20
Figure 5 : Effort requis (nombre de jours) en fonction des catégories d'expertise	

ABREVIATIONS

ARM Accord de reconnaissance mutuelle CEB Communauté électrique du Bénin

CEDEAO Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEREEC Centre régional de la CEDEAO pour les énergies renouvelables et l'efficacité

énergétique

CLASP Collaborative Labeling&Appliances Standards Program

COMITEC Comité technique COPIL Comité de pilotage

CREQ Comité régional de coordination de la qualité

ΕE Efficacité énergétique

EEEAO Échanges d'énergie électrique ouest-africains

Fonds de Développement Energie FDE FEM Fonds pour l'environnement mondial

GWH Gigawattheure

IFDD Institut de la Francophonie pour le développement durable, organe subsidiaire de

l'Organisation internationale de la Francophonie

IRED Initiative régionale pour l'énergie durable

LFC Lampe fluorescente compacte

NMRE Normes minimales de rendement énergétique

NORMCERQ Secrétariat régional de normalisation, de la certification et de la promotion de la

qualité

OIF Organisation internationale de la Francophonie

OMC Organisation mondiale du commerce

Objectifs du millénaire pour le développement OMD **OMVS** Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal

PEC Politique énergétique commune

PGAO Programme de gazoduc de l'Afrique de l'Ouest

PIB Produit intérieur brut

PIC Politique industrielle commune

PONAME Politique Nationale sur la Maîtrise de l'Energie **PREE** Programme régional d'économie d'énergie

REEEP Renewable Energy and Energy Efficiency Partnership

SOAC Système ouest-africain d'accréditation SOAMET Système ouest-africain de métrologie

SVA Suivi, vérification et application

UE Union européenne

UEMOA Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

USD United States Dollar WAPP West African Power Pool

XOF Franc de la Communauté Financière Africaine (code ISO 4217 : XOF)

Projet nº: 9493/5853 vi

1 ETAT DES LIEUX EN MATIERE D'ETIQUETAGE ENERGETIQUE DANS LA ZONE DE L'UEMOA

1.1 PROBLEMATIQUE

Le système énergétique des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est confronté à des défis majeurs que sont l'accès des populations à l'énergie, la sécurité énergétique et la dégradation de l'environnement due à la déforestation et au changement climatique.

La population de la zone de l'UEMOA se chiffre actuellement à près de 100 millions d'habitants; elle devrait atteindre 143 millions à l'horizon 2025, selon les projections des Nations Unies. La moyenne de la consommation d'électricité par habitant, s'élevant à 92 kWh, est parmi les plus faibles au monde. A titre de comparaison, la moyenne de la consommation d'électricité par habitant est estimée à 579 kWh et 2 777 kWh respectivement sur les plans africain et mondial. Cette situation s'explique certainement par le faible niveau de revenu de ces pays, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Synthèse des indicateurs des pays faisant l'objet de ce rapport²

Pays	Population en 2011 ³	Population ⁴ en 2025	PIB par habitant en 2010 (USD)	Utilisation électricité par habitant (kWh)	Population avec moins de 1,25 USD par jour (%)
Bénin	9100000	13025000	720	86	47,3 ^b
Burkina Faso	16968000	25475000	542	43	56,5°
Côte d'Ivoire	20153000	27122000	1 056	186	23,3ª
Guinée-Bissau	1547000	2057000	533	10	48,8 ^a
Mali	15840000	23519000	602	111	51,4 ^d
Niger	16069000	26171000	349	43	65,9°
Sénégal	12768000	17931000	1 007	158	33,5°
Togo	6155000	8016000	465	99	38,7 ^d
UEMOA	98600000	143316000	659,25	92	-
Afrique de l'Ouest	-		1 001	129	-
Afrique	-		1 594	579	-
Monde	-		9 197	2 777	-

Légende : a (année d'enquête 2002) ; b (année d'enquête 2003) ; c (année d'enquête 2005) ; d (année d'enquête 2006)

⁴lbid

¹http://esa.un.org/unpd/wpp/Documentation/pdf/WPP2010_Volume-II_Demographic-Profiles.pdf

² Compilation des données 2010 de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et des Indicateurs du développement dans le monde (WDI) 2010 de la Banque mondiale.

³http://esa.un.org/unpd/wpp/Documentation/pdf/WPP2010_Volume-II_Demographic-Profiles.pdf

Il ressort du tableau ci-dessus que dans l'ensemble de la zone, seuls la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont un produit intérieur brut (PIB) s'élevant au-dessus de 1 000 USD par habitant, soit la moyenne pour toute l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, il faut remarquer que chacun de ces deux pays a un PIB par habitant inférieur à la moyenne africaine, estimée à 1 600 USD par habitant et représentant moins du dixième du PIB par habitant sur le plan mondial. En conséquence, dans chacun des pays de l'UEMOA, une part importante de la population vit dans la pauvreté.

Une autre caractéristique des pays de la zone est leur forte croissance démographique. En fait, la population actuelle pourra être multipliée par 1,5 d'ici 2025. Autrement dit, en l'espace de 12 ans, la zone de l'UEMOA comportera près de 43 millions d'habitants de plus. L'urgence de mettre en place des systèmes énergétiques qui permettront de répondre aux besoins énergétiques des populations est ainsi évidente, étant donné que la production actuelle dans les pays de la zone de l'UEMOA ne permet pas de satisfaire toute la demande en électricité, dont les principaux éléments moteurs sont la croissance démographique, le renforcement de l'accès à l'électricité et l'amélioration de la satisfaction de la demande. Il est estimé que la demande en électricité dans les 17 pays de l'Afrique de l'Ouest, comprenant ceux de l'UEMOA, augmente de 7 % annuellement, ce qui devrait se traduire par une demande en période de pointe de plus de 22 000 MW d'ici à l'horizon 2020⁵. Entre-temps, la demande non satisfaite (refoulée) est estimée entre 20 % et 30 % de la productioneffective du réseau et hors réseau. Compte tenu de la capacité du réseau qui s'élevait à 10 000 MW en 2008 et des mises hors service d'infrastructures de production, la région de l'Afrique de l'Ouest devrait augmenter sa capacité de production d'au moins 27 000 MW à l'horizon 2023 envue de faire face à la demande estimée⁶. Cette situation de déficit en énergie électrique s'observe déjà dans certains pays de l'UEMOA, comme le démontre la figure cidessous.

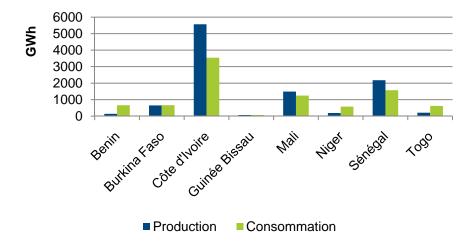


Figure 1 : Production et consommation d'électricité dans la Zone de l'UEMOA⁷

⁵http://www.icafrica.org/fileadmin/documents/Tokyo/ICA_-

Concept note Power Supply situation in Africa Final FR.pdf

^⁰lbid

⁷ Compilation de données prises de ADEME, 2008, « Les Consommations d'Energie des Pays de la CEDEAO et de la CEMAC »

Il ressort de l'analyse de la Figure 1 queles pays comme le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo doivent recourir à l'importation de l'énergie électrique, car ils n'arrivent pas à couvrir leurs besoins énergétiques de plus en plus croissants, selon des données de 2008. Cette situation est due à la vétusté des infrastructures existantes, de la sous-capacité de production et du manque d'investissement de la part des entreprises nationales d'électricité. Il importe de noter qu'en raison de cette situation de déficit, d'énormes quantités d'électricité sont produites hors réseau en utilisant des groupes diesel privés, qui interviennent surtout lors des périodes de pointe.

Sur le plan national, les pays de la zone de l'UEMOA dépendent d'importations de combustibles fossiles pour la production de l'électricité. En effet, à l'échelle de l'UEMOA, l'énergie fossile représente près de 70 % de la capacité totale installée, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Part de l'énergie fossile dans la production de l'électricité dans la zone de l'UEMOA⁸

Pays	Capacité totale installée en MW	Capacité totale installée en MW dépendant du combustible fossile	Capacité totale installée en MW dépendant de l'hydroélectricité	Part de combustibles fossiles dans la production de l'électricité
Bénin	107	73	34	69 %
Burkina Faso	252	220	32	87 %
Côte d'Ivoire	1 209	605	604	50 %
Guinée-Bissau	9,3	9,3	0	100 %
Mali	273	107	166	39 %
Niger	95,5	96	0	100 %
Sénégal	782,6	722,6	60	92 %
Togo	101,5	67	34,5	66 %
UEMOA	2 829	1 899	930	67 %

1.2 JUSTIFICATION DU PROJET

Pour résister à la crise énergétique et faire face aux défis décrits ci-dessus, il faut préserver l'énergie par la mise en place de mesures d'efficacité énergétique (EE). Cette situation a amené la Conférence des Chefs d'Etat et du Gouvernement de l'UEMOA à adopter l'Initiative régionale pour l'énergie durable (IRED),dont la composante 3 est relative à l'étiquetage des appareils électroménagers dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, avec le soutien de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie et l'assistance technique (OIF) duRenewableEnergy and EnergyEfficiencyPartnership (REEEP), l'UEMOA avait développé et mis en œuvre la première phase du projet régional d'étiquetage dont l'objectif consistait principalement à élaborer les bases de l'établissement de normes d'étiquetage visant certains appareils électroménagers, dont les climatiseurs, les réfrigérateurs, les congélateurs, les téléviseurs, les

8lbid



Document de projet – Version finale

chauffe-eau solaires et les lampes électriques. Plus spécifiquement, la première phase de ce projet régional avait pour objectif les tâches suivantes : 1) élaborer les outils techniques appropriés pour guider les pays de l'UEMOA dans leurs efforts visant à promouvoir l'EE par voie d'étiquetage ; 2) sensibiliser les organismes de normalisation nationaux et les ministères de l'énergie en vue de l'introduction de normes d'EEpour l'étiquetage des appareils électroménagers ; et 3) encourager les importateurs et les vendeurs à offrir sur le marché des produits plus écoénergétiques.

Prenant appui sur l'expérience réussie de la première phase du projet régional d'étiquetage, l'UEMOA a entrepris une deuxième phase de ce projet, qui vise cette fois principalement la finalisation et l'adoption de la directive et de la norme régionales d'étiquetage énergétique à l'échelle de l'Union, permettant ainsi une transposition rapide de ces deux documents dans la législation nationale de chacun des Etats membres de l'UEMOA. Le plan de mise en œuvre de cette deuxième phase fait l'objet du présent document de projet.

1.3 ETAT DES LIEUX DES NORMES ET DE L'ETIQUETAGE D'APPAREILS ELECTROMENAGERS

1.3.1 Activités de normalisation dans les pays membres de l'UEMOA

Des agences, directions ou départements de normalisation existent dans les pays membres de l'UEMOA, en dehors de la Guinée-Bissau et réalisent des activités de coordination de la normalisation par l'entremise de l'accréditation, la certification et l'élaboration de politiques nationales en matière de normes. Ces agences sont souvent des structures publiques placées sous la tutelle des ministères de l'industrie ou du commerce et sont majoritairement dotéesd'une autonomie de gestion. Pour la plupart, ces agences n'établissent pas de normes, mais valident leur conformité par rapport aux exigences nationales et aux normes internationales.

En ce qui concerne la protection des consommateurs contre les produits contrefaits dans les pays de l'UEMOA, il y a quelques initiatives et lois qui prévoient des mesures de protection des biens du consommateur et des services contre les produits contrefaits et les malfaçons dans certains pays. D'ailleurs, ces initiatives et ces lois peuvent servir à protéger les consommateurs des produits énergivores.

Par rapport à ce contexte, l'UEMOA a institutionnalisé des politiques sectorielles, dont l'une des finalités est la facilitation du commerce intra et extracommunautaire. La Politique Industrielle Commune (PIC) est l'une de ces politiques sectorielles ; le Programme de mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité pour les Etats membres de l'UEMOA constitue l'un de ses programmes clés.

Le Programme Qualité de l'UEMOA, exécuté de 2001 à 2005, a eu pour principal acquis l'adoption du Règlement N° 01/2005/CM/UEMOA portant sur le schéma d'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie dans l'UEMOA.



Document de projet – Version finale

Le Règlement a permis de créer un comité de coordination et les trois structures régionales pérennes de la qualité suivantes :

- > Comité Régional de Coordination de la Qualité (CREQ) ;
- Secrétariat régional de la normalisation, de la certification et de la promotion de la qualité (NORMCERQ);
- > Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC);
- > Système Ouest-Africain de Métrologie (SOAMET).

Le NORMCERQ assure la cohérence des politiques relatives à la qualité des Etats membres de l'UEMOA avec le contexte international, notamment en matière de normalisation et de certification.

La question de la qualité

La qualité ne fait pas l'objet d'une politique globale et structurée dans les pays de l'UEMOA. Plusieurs normes d'origine étrangère sont appliquées sans avoir été introduites dans le droit interne par les moyens juridiques appropriés. Il n'est donc pas surprenant qu'il n'existe aucun accord de reconnaissance mutuelle (ARM) entre pays membres de l'UEMOA en matière d'accréditation. De plus, la politique de certification par une tierce partie n'est pas réglementée.

Le cadre juridique communautaire, actuellement en construction, est destiné aux politiques et activités dont les Etats ont décidé de favoriser l'harmonisation, concernant notamment les normes, les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité, dont les procédures d'accréditation et d'autorisation ainsi que la métrologie, afin de promouvoir la qualité de l'ensemble des produits et services en provenance ou à destination de l'UEMOA.

C'est donc à juste titre que l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes techniques sont prises en compte dans le Traité de l'UEMOA, ainsi que les procédures d'homologation et de certification du contrôle de la qualité, comme l'un des objectifs à atteindre pour la construction du marché commun.

1.3.2 Activités d'étiquetage

Avant la première phase du projet régional d'étiquetage énergétique des lampes et des appareils électroménagers, aucune activité d'étiquetage n'avait eu lieu au plan national dans les Etats membres de l'Union. Dans le cadre de la première phase de ce projet, les activités exécutées ont permis d'atteindre les points suivants, qui serviront de fondement aux activités de la deuxième phase.

Utilisation d'appareils électroménagers

Les résultats de deux études de marché effectuées au Bénin et au Burkina Faso ont permis de sélectionner les appareils électroménagers qui devront être ciblés par l'étiquetage énergétique dans ces pays. Le graphique ci-dessous présente la répartition des consommations d'énergie des appareils électroménagersau Bénin.

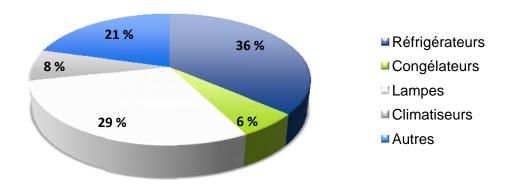


Figure 2 : Répartition des consommations d'énergie des produits évalués dans le cadre de l'étude de marché au Bénin

Au Burkina Faso, les résultats de l'étude de marché révèlent que l'équipement permettant de réaliser la majeure partie des économies comprend les climatiseurs et les lampes électriques, qui représentent respectivement 50 % et 31 % des économies estimées pour l'année 2014. Les climatiseurs sont très énergivores, mais ils présentent une bonne pénétration de marché et les modèles à haute EE permettent la réalisation d'économies appréciables. En effet, les climatiseurs consommeraient entre 25 % et 30 % de l'électricité chargée aux ménages et aux bâtiments commerciaux et institutionnels. Quant aux lampes électriques, elles consomment environ 16 % de l'électricité des ménages et plus de 28 % de l'électricité des bâtiments commerciaux et institutionnels.

Le Tableau 3 souligne également que les économies d'énergie pouvant être réalisées grâce à l'étiquetage énergétique des réfrigérateurs et des congélateurs sont relativement faibles pour le Burkina Faso.

Projet n^o: 9493/5853

Tableau 3 : Economies d'énergie pouvant être réalisées grâce à l'étiquetage énergétique dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel⁹

Appareils	Economies d'énergie (GWh/an)			Pourcentage d'économies d'énergie sur la consommation totale		
électroménagers	Année 1	Année 3	Année 5	Année 1	Année 3	Année 5
Lampes électriques	0,86	4,01	9,15	0,5 %	2,0 %	4,3 %
Réfrigérateurs	0,22	0,84	1,71	0,2 %	0,9 %	1,8 %
Congélateurs	0,09	0,36	0,73	0,2 %	0,9 %	1,7 %
Climatiseurs	1,37	5,21	10,61	0,6 %	2,2 %	4,4 %
Téléviseurs	0,21	0,88	1,94	0,4 %	1,5 %	3,2 %
Total	2,75	11,30	24,14	0,5 %	1,8 %	3,7 %

Le projet de normes et d'étiquetagerégional de l'UEMOA devrait cibler en priorité les appareils dont le potentiel d'économie d'énergie est le plus grand, c'est-à-dire les climatiseurs, les lampes électriques, les réfrigérateurs et les congélateurs.

Proposition d'étiquette

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet régional, un groupe de travail avait été mis en place pour proposer un modèle d'étiquette énergétique. S'appuyant sur des études de marché, le groupe de travail avait donc conçu et proposé un modèle d'étiquette pour les lampes, les climatiseurs et les réfrigérateurs, parce que la situation de l'utilisation des appareils électroménagers au Bénin et au Burkina Faso est similaire à celle des autres pays de l'UEMOA. Ces trois types d'appareils sont massivement utilisés par les populations de la zone de l'UEMOA. Les trois modèles d'étiquette, qui sont provisoires, ne sont pas encore approuvés par l'UEMOA.

Projet de directive de l'étiquetage

Un autre groupe de travail avait été mis en place pour proposer un projet de directive de l'étiquetage des appareils électroménagers dans la zone de l'UEMOA. La directive aura pour objet de permettre l'harmonisation des mesures nationales relatives à la publication, notamment par voie d'étiquetage et d'information sur le produit, de renseignements sur la consommation d'énergie électrique et sur des sujets complémentaires relatifs à certains types d'appareils domestiques. Ainsi cette directive permettra aux consommateurs de choisir des appareils ayant un meilleur rendement énergétique. Le projet de directive issu des travaux de ce groupe de travail n'est pas encore approuvé par l'UEMOA.

Projet n^o: 9493/5853

⁹Etude de marché réalisée en 2012 dans le cadre du programme régional d'étiquetage

1.4 CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF RELATIF A L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Tous les pays de la zone de l'UEMOA disposent d'un document de politique énergétique, bien que le statut du document varie selon les pays. En Côte d'Ivoire et au Togo, par exemple, un document de politique énergétique globale est en cours de rédaction. Cependant, même si l'EE est traitée dans les politiques énergétiques, seulement quelques pays disposent d'un document spécifique à l'EE. Dans la plupart des cas, les politiques existantes ne sont pas appliquées. L'intégration du concept d'efficacité énergétique dans la politique énergétique et les processus de planification est limitée.

En ce qui concerne l'aspect législatif, la plupart des pays de l'UEMOA ont adopté des lois et des règlements spécifiques en matière d'énergie, notamment sur l'électricité et les produits pétroliers. Bon nombre d'entre eux ont des institutions nationales qui se concentrent sur l'énergie, telles la Commission de l'énergie, l'Agence d'électrification rurale et d'énergie domestique, ou encore l'Agence sur la maîtrise de l'énergie. Néanmoins, un cadre institutionnel spécifique à l'EE manque encore dans la plupart des pays de la zone de l'UEMOA.

Le tableau figurant sur les pages suivantes fournit des renseignements détaillés sur le cadre institutionnel relatif à l'EE dans les pays de l'UEMOA.





Tableau 4 : Renseignements sur les cadres réglementaires de l'EE dans les pays de l'UEMOA

Pays	Politique énergétique	Cadre législatif et réglementaire	Incitations financières pour l'EE	Institution responsable de l'EE
Bénin	La stratégie et la politique énergétiques du Bénin ; la Politique Nationale sur la Maîtrise de l'Energie (PONAME)	La Politique Nationale sur la Maîtrise de l'Energie (PONAME)	Subventions tirées du budget de l'ABERME –le projet FEM sur l'EE (1,82 million USD), sur l'éclairage et la distribution de 350 000 LBC au Bénin (géré par le DAEM)	L'Agence béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME), créée en 2004
Burkina Faso	Le texte sur la politique de développement du secteur de l'énergie révisé en 2009	La Loi 027 est en voie de révision ; elle concerne l'EE et les énergies renouvelables. Le Décret n° 2012-280/PRES/PM/MCE du 3 avril 2012, portant sur l'organisation du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie, consacre la création de la Direction de la promotion des économies d'énergie.	Pas de subvention	La Direction de la promotion des économies d'énergie
Côte d'Ivoire	Le texte sur la politique visant le développement du secteur électrique (des EPC sont en élaboration), le Plan de Développement Stratégique 2011-2030	La Législation n° 85-583 du 29 juillet 1985, qui permet l'organisation de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique en Côte d'Ivoire ; la décision du 9 avril 1986 visant à créer l'Office de l'Efficacité Energétique, qui assure la coordination de projets d'EE ; la décision n° 002 du 4 octobre 2011 visant à nommer un directeur de projet sur les LBC	L'EE fait l'objet d'allocations budgétaires de l'Etat	L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) Le Bureau des Economies d'Energie (BEE)



=
ECONOL≣R

Pays	Politique énergétique	Cadre législatif et réglementaire	Incitations financières pour l'EE	Institution responsable de l'EE
Guinée-Bissau	La politique de développement du secteur visant l'approvisionnement en différentes formes d'énergie La lettre de politique énergétique élaborée en 2000 et révisée en 2010.	La Loi n° 2/2007 relative à la structure du secteur de l'énergie, son organisation et les principes applicables aux différentes formes d'énergie La Loi n° 3/2007 relative à la réglementation de la production, du transport, de la distribution, de l'importation et de l'exportation d'électricité La Loi-cadre : sous-secteur électrique	Aucune	Le Ministère de l'Energie /Secrétaire d'Etat pour l'Energie/ Direction générale de l'énergie et l'Institut de Technologie Appliquée
Mali	La politique nationale sur l'énergie (2006), la politique sur le secteur électrique (2009-2012)	La Loi n° 05-019 du 30 mai 2005 sur l'organisation du secteur électrique La Loi n° 00-080 du 20 décembre 2000 liée à la création de la Commission de Régulation (CREE) Le Décret n° 90-45/P-RM du 31 décembre 1990 lié à la création du CNESOLER, Directive n° 09-001/C-CREE sur les coûts de l'électricité	Allocations de l'Etat pour l'EE	La Direction Nationale de l'Energie (DNE) La Division pour l'Efficacité Energétique, le Centre National pour l'Energie Solaire et les Energies Renouvelables (CNESOLER), l'Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et l'Electrification Rurale (AMADER)



Pays	Politique énergétique	Cadre législatif et réglementaire	Incitations financières pour l'EE	Institution responsable de l'EE
Niger	La politique sur l'énergie a été adoptée en 2004. Le document est en révision aux fins d'intégrationdes objectifs de l'EE.	La Loi n° 2003-2004 du 31 janvier 2003 sur le code électrique La Loi n° 2007-01 du 31 janvier sur le code du pétrole Le Décret n° 2004-266/PRN/MME du 14 septembre établissant les termes de mise en place du code électrique Le Décret n° 2004-031 du 30 janvier 2004 sur l'adoption d'une stratégie pour les énergies renouvelables	Les allocations sont conditionnées à un programme du département ministériel responsable de l'Energie ou à des aides de partenaires au développement.	Le Ministère responsable de l'Energie et du Pétrole La GTM créée pour mettre en place l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME)
Sénégal	La lettre de politique de développement du secteur de l'énergie de février 2008	Le Décret 2011-1054 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Economie d'Energie (ANEE) Le Décret n° 98-334 sur la production, la distribution et la vente d'électricité Le Décret n° 98-335 sur les tarifs d'achat Le Décret n° 2011-160 du 28 juin 2011 interdisant l'importation et la production au Sénégal de lampes à incandescence et la promotion de lampes à basse consommation	Le Département de la Maîtrise de l'Energiedispose d'un budget d'Etat pour la réalisation de leur programme annuel.	L'Agence nationale d'économie d'énergie (ANEE) L'Agence Sénégalaise pour le Développement Rural (ASER)
Togo	La politique énergétique nationale est en cours de finalisation	Pas de cadre réglementaire existant pour les énergies renouvelables Le Code électrique du Bénin et du Togo - 2003 (révisé en août 2006)	Pas de subvention	Pas d'agence ou de structure gouvernementale dans le domaine de l'EE et des énergies renouvelables



2 DESCRIPTION DU PROJET

La présente section détaille les principaux éléments du plan de mise en œuvre de la deuxième phase du projet régional d'étiquetage, incluant ses objectifs, les principales activités à réaliser et les résultats attendus.

2.1 OBJECTIFS

L'objectif global de cette deuxième phase du projet régional d'étiquetage consiste à améliorer l'EE de l'équipement électrique utilisé dans les bâtiments résidentiels et publics par l'adoption de normes et d'étiquetage pour les lampes électriques, les climatiseurs et les réfrigérateurs dans les pays de l'UEMOA.

Objectifs spécifiques

Comme spécifié dans le Protocole d'entente entre les parties, la réalisation des activités prévues à la deuxième phase du projet d'étiquetage énergétique des appareils électroménagers dans les États membres de l'UEMOA vise plus spécifiquement les objectifs suivants :

- > Elaborer et adopter une norme régionale d'étiquetage énergétique des appareils électroménagers ;
- Elaborer un texte communautaire sur l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers et proposer son adoption à la Commission de l'UEMOA;
- Apporter aux Etats membres l'appui nécessaire pour l'établissement de cadres légaux et institutionnel favorables à la mise en œuvre du projet d'étiquetage d'appareils électroménagers;
- Mobiliser l'expertise des ressources humaines de la zone de l'UEMOA dans le cadre de la réalisation du projet et renforcer leurs capacités lors de la mise en œuvre des différentes activités, favorisant ainsi l'appropriation et la pérennisation du projet régional à l'échelle nationale :
- Informer et renforcer les capacités des acteurs clés dans la mise en œuvre du projet d'étiquetage dans les Etats membres ;
- > Sensibiliser le public à l'utilisation d'appareils écoénergétiques.

Aprèsla mise en œuvre de ce projet, les pays seront à même de transposer la directive et la norme régionales dans leur législation respective et de mettre en place leur programme de suivi, de vérification et d'application (SVA).



2.2 COMPOSANTES DU PROJET, ACTIVITES ET RESULTATS ATTENDUS

Pour atteindre ces objectifs spécifiques, la deuxième phase du projet régional s'articule autour des trois principales composantes suivantes :

- Composante 1 : Finalisation de la directive et de la norme régionale d'étiquetage énergétique et appui à la mise en place de cadres réglementaire et institutionnel adéquats dans les pays;
- Composante 2 : Renforcement des capacités et appui institutionnel des acteurs clés ;
- Composante 3: Sensibilisation auprès des autorités nationales, des fabricants, des importateurs et des distributeurs d'équipement, ainsi que sensibilisation et information auprès du grand public.

Les sections suivantes présentent de plus amples détails sur les activités à entreprendre dans le cadre de chacune de ces trois composantes. En outre, la responsabilité et le budget attribués pour la mise en œuvre de chacune des actions sont détaillés dans l'Annexe II. Afin de faciliter la consultation du contenu de cette section et celui de l'Annexe II, une indication du type « (réf. x-x) » est assignée à chaque action figurant ci-dessous(le premier « x » renvoie à la catégorie et le second « x », au numéro de l'action correspondante de l'Annexe II.

2.2.1 Composante 1 : Finalisation de la directive et de la norme régionale d'étiquetage énergétique et appui à la mise en place de cadres réglementaire et institutionnel adéquats dans les pays

Cette composante vise d'abord et avant tout à finaliser, avec les partenaires régionaux et les représentants de chacun des pays, l'élaboration de la norme régionale d'étiquetage énergétique amorcée durant la phase I du projet. Par l'entremise de cette tâche, les partenaires de mise en œuvre assisteront également l'UEMOA et les représentants nationaux dans la révision et la finalisation de la Directive régionale de l'UEMOA « concernant l'indication de la consommation des appareils domestiques en énergie électrique par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits », dont la dernière version préliminaire a été produite en juin 2013.

En outre, la mise en œuvre de cette composante du projet permettra d'accompagner les Etats membres dans la mise en place de cadres réglementaire et institutionnel dans les pays de l'UEMOA qui ne disposent pas de textes législatifs visant l'amélioration de la performance énergétique, l'instauration de l'étiquetage énergétique et la protection des consommateurs contre les produits contrefaits. Actuellement, il n'existe dans ces pays aucune agence ou structure autorisée à élaborer des projets d'étiquetage énergétique, à réguler la qualité et la performance énergétique des appareils électriques ou à élaborer des procédures d'essaide performance énergétique de ces appareils. Cependant, étant donné leurs attributions actuelles, les agences responsables des questions de normalisation pourraient jouer un rôle important dans le cadre de la normalisation des produits consommateurs d'énergie dans les pays de l'UEMOA.

Document de projet – Version finale

Activités prévues

Les activités à exécuter dans le cadre de cette composante sont les suivantes :

- 1 Préparer, planifier et effectuer des études de marché devant déboucher sur la sélection des appareils électroménagers spécifiques à cibler en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo (réf. 1-1 à3);
- 2 Mener une étude d'impacts social, économique et environnemental de l'introduction des normes et de l'étiquetage des appareils électroménagers (réf. 2-1);
- 3 Réaliser des études sur le plan national visant la mise en place de politiques et de mécanismes complémentaires permettant d'encourager la fourniture et la demande d'appareils électroménagers écoénergétiques (réf. 2-2);
- 4 Réaliser des études sur le plan national visant la mise en place de programmes SVA dans les Etats membres de l'UEMOA et la dissémination de recommandations (réf. 2-3);
- 5 Appuyer l'UEMOA dans la sélection du modèle d'étiquette énergétique à adopter à l'échelle régionale, notamment grâce à l'organisation et la tenue de groupes de discussion visant à évaluer le niveau de compréhension de la population et le niveau d'information fournis par les différents modèles d'étiquette énergétique proposés par les représentants des pays et de l'UEMOA (réf. 2-6);
- 6 Appuyer l'UEMOA et les Etats membres dans l'élaboration d'un projet de directive et de norme régionales, en vue de finaliser les exigences normatives et juridiques en matière d'étiquetage des appareils électriques dans les Etats membres de l'UEMOA (réf. 2-4);
- 7 Appuyer l'UEMOA et les pays membres dans l'élaboration des projets de textes nationaux sur l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers (réf. 2-5);
- 8 Mettreen place et animerun réseau dynamique d'experts nationaux et de décideurs capables de transférer, au plan national, les dispositions de la directive régionale de l'UEMOA sur l'étiquetage énergétique dans la législation nationale.

Résultats attendus

La mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel adéquat dans chaque pays membre de l'UEMOA représente le principal résultat attendu de la mise en œuvre de cette composante.

Les résultats attendus des différentes activités sont décrits comme suit :

- La norme régionale d'étiquetage énergétique des appareils électroménagers est finalisée, révisée et validée par les principaux acteurs concernés.
- La directive régionale en matière d'étiquetage des appareils électroménagers dans les pays de l'UEMOA est finalisée et adoptée.
- La transposition à l'échelle nationale du texte communautaire est réalisée en collaboration avec les experts légaux des différents gouvernements visés et leurs comités de suivi nationaux.



Document de projet – Version finale

- La sélection des appareils spécifiques à cibler en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo est réalisée.
- Les impacts social, économique et environnemental de l'introduction de l'étiquetage des appareils électroménagers sont connus et disséminés dans les pays membres.
- Les recommandations relatives à la mise en place de programmes SVA sont formulées et prises en compte par chaque Etat membre.
- Les recommandations relatives aux politiques et aux mécanismes complémentaires adéquats visant à encourager la fourniture et la demande d'appareils électroménagers efficaces sont formulées et adoptées.

2.2.2 Composante 2 : Renforcement des capacitéset appui institutionnel des acteurs clés

Cette composante vise le renforcement des capacités des agences et des structures nationales de mise en œuvre (exemple : agences de normalisation), des cadres de la douane, et des importateurs et distributeurs d'appareils électroménagers en matière d'application du système d'étiquetage des appareils électroménagers. En outre, la composante permettra de sélectionner trois laboratoires qui seront équipés adéquatement pour servir d'infrastructures pilotes d'essai des appareils concernés.

Activités prévues

Les activités à exécuter dans le cadre de cette composante sont les suivantes :

- 1 Définir et élaborer des programmes de formation et de sensibilisation destinés aux inspecteurs du commerce, des douaniers, des importateurs et des distributeurs d'appareils électroménagers portant sur les exigences de la législation sur l'étiquetage énergétique et sa mise en application (réf. 2-7);
- 2 Préparer et tenir un atelier régional par année, visant notamment à informer et à sensibiliser les acteurs régionaux et les représentants nationaux à propos des résultats de l'étude d'impacts et des études de marché, ainsi qu'à discuter et à valider avec eux l'avant-projet de texte réglementaire, le modèle d'étiquette énergétique et la norme régionale sur l'étiquetage énergétique (réf. 3-1);
- 3 Organiser et réaliser, dans chacun des pays de l'UEMOA, un atelier national durant lequel deux conférenciers régionaux mèneront les activités suivantes :
 - Un atelier de formation et de dissémination destiné aux agences et aux structures publiques impliquées dans le processus d'intégration des exigences relative à la nouvelle législation sur l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers (réf. 4-2a)
 - Un atelier de formation et de dissémination destiné aux importateurs, distributeurs et détaillants d'appareils électroménagers, portant sur la nouvelle législation qui encadre l'étiquetage énergétique de ces appareils(réf. 4-2b);



Document de projet – Version finale

- 4 Organiser et réaliser un voyage d'études dans deux pays (provisoirement en Tunisie et au Ghana), au bénéfice des responsables de l'UEMOA et des représentants de chacun des pays membres (réf. 5-B);
- 5 Fournir l'assistance technique nécessaire à l'UEMOA dans la sélection de trois laboratoires d'essai dans la région pour les appareils électroménagers concernés (réf. 6-1);
- 6 Définir la liste et les spécifications techniques des pièces d'équipement d'essai à acheter pour équiper ces laboratoires (l'IFDD sera chargée de mener les appels d'offres pour l'équipement d'essai en coordination avec chacun des laboratoires nationaux sélectionnés (ces derniers se chargeront quant à eux de l'installation subséquente dudit équipement). Econoler offrira un soutien technique à l'IFDD et aux laboratoires nationaux dans l'analyse des propositions reçues (réf. 6-2,3);
- 7 Préparer et offrir une formation *in situ* sur le fonctionnement des nouveaux appareils d'essai aux responsables des laboratoires concernés (réf. 6-4);
- 8 Concevoir, organiser et réaliser, pour chacun des trois laboratoires, un atelier de formation d'une journée (en lien avec la mission de formation *in situ*) sur les étapes de certification, incluant un guide sommaire sur le processus menant à la certification (réf. 6-5).

Résultats attendus

Les capacités renforcées des acteurs clés dans chaque pays membre de l'UEMOA constitu le principal résultat attendu de la mise en œuvre de cette composante.

Les résultats attendus des activités sont décrits comme suit :

- Les inspecteurs du commerce, les douaniers, les importateurs et les distributeurs d'appareils électroménagers sont formés aux exigences de la législation sur l'étiquetage énergétique.
- Un réseau dynamique d'experts nationaux et de décideurs, capables de transférer les dispositions de la directive régionale de l'UEMOA sur l'étiquetage énergétique dans la législation nationale, est créé et participe activement au projet régional.
- Trois laboratoires d'essai sont sélectionnés et équipés pour servir de laboratoires d'essai régionaux.
- Le personnel des laboratoires sélectionnés est formé à l'usage des nouveaux appareils d'essai et est bien informé du processus de certification envisageable pour leur laboratoire.
- Un voyage d'études est organisé dans deux pays (la Tunisie et le Ghana ont été considérés à priori) à l'intention des représentants de l'UEMOA et des différents responsables nationaux pour tirer partide l'expérience acquiseen matière de l'application du système d'étiquetage énergétique dans ces deux pays.

Projet n^o: 9493/5853



Projetrégional d'étiquetage énergétique d'appareils électromenagers dans la zone de l'UEMOA (Phase II)

Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Document de projet – Version finale

Composante 3 : Sensibilisation auprès des autorités nationales, des 2.2.3 fabricants, des importateurs et des distributeurs d'équipement, ainsi que sensibilisation et informationauprès du grand public

Cette composante comprendra des activités visant à aider les consommateurs à faire des choix éclairés des appareilsélectriques à consommation énergétique peu élevée. Dans chaque pays membre de l'UEMOA, une firme locale (agence) spécialisée en communication sera recrutée pour élaboreret mettre en œuvre un plan de sensibilisation publique. Les activités de sensibilisation et de promotion, tout en visant les produits ciblés par le système d'étiquetage,ont orienté les consommateurs vers l'utilisation d'autres appareilsefficaces.

Activités prévues

Les activités à exécuter dans le cadre de cette composante sont les suivantes :

- 1 Elaborer, en partenariat avec l'UEMOA et les pays membres, une campagne d'information et de sensibilisation auprès du grand public (réf. 2-8);
- 2 Mener une campagne d'information et de sensibilisation auprès du grand public à propos du projetrégional d'étiquetage énergétique et ses bienfaits, notamment par l'entremisedes médias suivants (réf. 7-A to C):
 - Publicité visant à informerle public quant au projet et ses bienfaits ;
 - Site internet créé pour sensibiliser les utilisateurs au le projet ;
 - Salles d'exposition nationalespour présenter les principaux éléments du projet.
- 3 Utiliser les tribunes offertes lors des ateliers régionaux et nationaux présentés dans la Composante 2 (Section 2.2.2) pour sensibiliser les acteurs clés et les parties prenantes du projetaux bienfaits de l'étiquetage énergétique (réf. 3-1 et 4-2).

Résultats attendus

La campagne de sensibilisation estétant élaborée et mise en œuvre auprès du grand public pour permettrela promotiondes appareils électroménagers écoénergétiques ainsi que des avantages et des bienfaits de l'étiquetage énergétique de ces appareils constitue le principal résultat attendu de la mise en œuvre de cette composante.



3 ORGANIGRAMME DE GESTION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les principaux acteurs prenant part au projet sont les suivants :

- Maître d'Ouvrage : Commission de l'UEMOA ;
- Maître d'OuvrageDélégué : IFDD, organe subsidiaire de l'OIF ;
- > Agences partenaires de mise en œuvre :
 - Ministères chargés du commerce et de l'industrie ;
 - Ministères chargés de l'énergie ;
 - Organismes nationaux de normalisation ;
 - Services des douanes ;
 - Laboratoires d'essai des lampes électriques et des appareils électroménagers ;
 - Agences de protection des consommateurs ;
 - Fabricants, importateurs, distributeurs et détaillants de lampes électriques et d'appareils électroménagers ;
 - Principal partenaire technique (Econoler);
 - Experts régionaux et nationaux.

Les deux prochaines sections détaillent plus précisément les structures de gestion et de mise en œuvre du projet régional d'étiquetage énergétique qui sont en place au sein de l'UEMOA.



3.1 STRUCTURE DE GESTION DU PROJET

La figure suivante présente la structure du dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du projet.

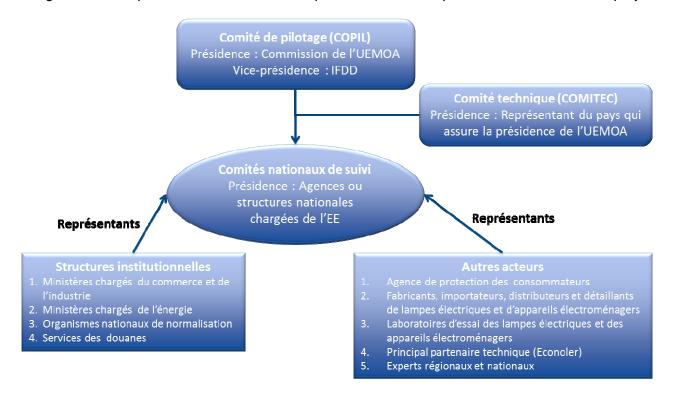


Figure 3 : Structure organisationnelle de la phase II du projet

La structure organisationnelle de la phase Ildu projet est décrite comme suit :

Le Comité de pilotage (COPIL)

Le projet est administré par un Comité de pilotage international présidé par le représentant de l'UEMOA. L'IFDD en assure la vice-présidence et le secrétariat technique. Le COPIL est chargé d'examiner, de valider et d'adopter les documents produits par le COMITEC. Il lui revient aussi la responsabilité d'examiner et d'approuver le budget du projet et de fixer les responsabilités techniques, économiques et financières des parties prenantes au projet.

Le Comité technique (COMITEC)

La mise en œuvre du projet fait également intervenir un COMITEC régional. Le COMITEC est composé des représentants du Ministère de l'Energie et de l'Organisme national de normalisation de chacun des Etats membres. Des représentants de l'UEMOA, de l'IFDD et du principal partenaire technique siègent également au COMITEC.

Le COMITEC est chargé de l'animation et du suivi technique du projet. A ce titre il produit, pour le COPIL, des avis d'experts sur le contenu et le déroulement du projet. Il assure aussi la participation effective des pays membres à la mise en œuvre du projet. Le COMITECest d'ailleurs appuyé par des sous-comités techniques créés au sein de chaque Etat membre.



Le Comiténational de suivi

Les Comités nationaux de suivi sont chargés de l'élaboration et de la transposition du projet à l'échelle des pays. Dans chaque Etat membre de l'UEMOA, le Comité de suivi doit être animé par les structures communes responsables de la mise en place, qui incluent principalement : 1) le Ministère chargé de l'Energie, 2) le département ou l'agence spécialisée chargés de l'EE et qui relève du Ministère de l'Energie, et3) l'Organisme national de normalisation, qui ajoute ainsi la responsabilité d'un projet d'étiquetage énergétique à son mandat. Participent également aux travaux desComités nationaux de suivi formés des représentants desministères responsables du commerce et de l'industrie, ainsi que des services nationaux des douanes.

3.2 STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

C'est la Commission de l'UEMOA qui agira à titre de Maître d'Ouvragedu projet. Dans le cadre de cette tâche, il travaillera en étroite collaboration avec l'IFDD, qui agira à titre de Maître d'OuvrageDélégué du projet, ainsi qu'avec les comités de suivi de chacun des Etats membres et avec le principal partenaire technique du projet, en l'occurrence Econoler¹⁰. Les interactions entre ces partenaires de mise en œuvre seront structurées selon le schéma présenté à la figure suivante.

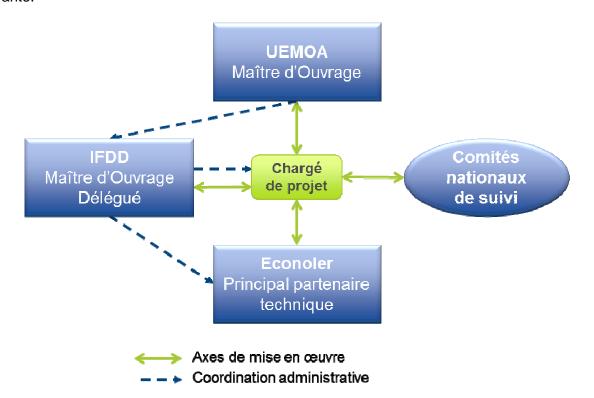


Figure 4 : Organisation structurelle et schéma des interactions entre les partenaires de mise en œuvre

¹⁰ Il est à noter que l'UEMOA, l'IFDD et Econoler sont également les trois signataires du Protocole d'entente pour la mise en œuvre du Plan d'action du Programme Régional d'Economie d'Energie (PREE) de l'IRED.

Projetrégional d'étiquetage énergétique d'appareils électromenagers dans la zone de l'UEMOA (Phase II)

Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Document de projet – Version finale

Comme présenté à la figure précédente, il est prévu qu'un chargé de projet sera mis à la disposition des partenaires pour assurer une la coordination efficace des actions et pour participer au contrôle de la qualité des livrables. Ce chargé de projet, qui sera sélectionné par l'IFDD et qui en relèvera, aura un rôle central tout au long du processus de mise en œuvre.

3.3 ROLES ET RESPONSABILITES DES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les rôles et les responsabilités des principaux partenaires de mise en œuvre du projet présentés à la section précédente sont décrits dans les sous-sections suivantes.

UEMOA: Maître d'Ouvrage

En tant que Maître d'Ouvrage du projet, l'UEMOA assurera le leadership institutionnel du projet. De plus, l'UEMOA aura les responsabilités suivantes tout au long de la période de mise en œuvre :

- Mettre à la disposition du Maître d'OuvrageDéléqué les ressources financières requises ;
- > Assurer l'orientation légale du projet par l'entremise de sa Direction des Affaires Juridiques ;
- > Faciliter le cheminement du dossier et l'obtention de l'approbation des diverses structures de l'Union (réunions des commissaires, des experts statutaires, du Conseil des ministres, etc.);
- > Favoriser l'appropriation du projet par les parties régionales et nationales.

IFDD : Maître d'OuvrageDélégué

Comme Maître d'Ouvrage Délégué du projet, l'IFDD doit rendre compte à la Commission de l'UEMOA de la bonne marche du projet et assurer sa gestion administrative et financière. De plus, les responsabilités suivantes incomberont à l'IFDD tout au long de la mise en œuvre du projet :

- Assurer le suivi de l'échéancier de la mise en œuvre des principales activités du projet ;
- Réviser et approuver les livrables préparés dans le cadre du projet ;
- > Initier et organiser les rencontres du COPIL et du COMITEC :
- > Envoyer les invitations et assurer l'organisation logistique de l'ensemble des ateliers régionaux et nationaux ;
- Assurer l'organisation logistique des deux voyages d'études(provisoirement en Tunisie et au Ghana);
- Organiser la mise en place des campagnes d'information et de sensibilisation dans les Etats membres de l'UEMOA, incluant la sélection et la gestiondes firmes de publicité nationales ;
- > Sélectionner et gérer l'expert légal ainsi que le chargé de projet indépendant ;
- > Faire l'évaluation mi-parcours et gérer l'évaluation à la fin du projet (évaluateur indépendant).

Document de projet – Version finale

Chargé de projet indépendant

Se trouvant au cœur de l'organisation structurelle de la mise en œuvre, le chargé de projet indépendant s'acquittera des tâches suivantes :

- Assurer la coordination et la synergie entre les diverses actions entreprises durant le projet ;
- Réviser et commenter les différents livrables préparés ;
- > Faciliter les communications entre les différentes parties prenantes ;
- Faire le suivi des tâches et transmettre un compte rendu de l'avancement du projet à toutes les parties prenantes périodiquement ;
- Assister à tous les ateliers régionaux et participer à l'organisation et à l'animation desdits ateliers.

Econoler: Principal partenaire technique

En tant que principal partenaire technique du projet, la firme Econoler sera chargée de mener à bien les activités suivantes dans le cadre du projet :

- Réaliser les études de marché des appareils électroménagers dans six pays de l'UEMOA (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), incluant les tâches suivantes :
 - Adapter et mettre à jour la méthodologie d'enquête (échantillonnage, formulaires d'enquête, plan d'exécution, matériel de formation, etc.)
 - Sélectionner, former et gérer les équipes d'enquêtes locales
 - Compiler les données recueillies et analyser les résultats
 - Simuler les projections de consommation et d'économie énergétiques ;
- > Réaliser les études techniques du projet suivantes :
 - Étude d'impacts social, économique et environnemental
 - Études nationales portant sur la mise en place de politiques et de mécanismes de promotion des appareils efficaces
 - Études nationales portant sur la mise en place de programmes SVA;
- Assister l'UEMOA, les Etats membres et l'IFDD dans les tâches suivantes :
 - L'élaboration de la norme régionale d'étiquetage énergétique
 - L'élaboration d'un projet de directive régionale
 - L'élaboration de textes nationaux sur l'étiquetage énergétique
 - La sélection du modèle d'étiquette énergétique à adopter
 - L'élaboration de la campagne de sensibilisation et d'information auprès du grand publicgrâce à au balisage des bonnes pratiques internationales employées pour des campagnes de communication similaires dans le cadre de projets d'étiquetage énergétique;
- Préparer le calendrier, le matériel de formation et le contenu technique des ateliers régionaux et nationaux d'information et de dissémination;

- Appuyer la mise en place de laboratoires d'essai dans la région, incluant les tâches suivantes :
 - Assister l'UEMOA et les Etats membres dans la sélection de trois laboratoires d'essai (provisoirement, un laboratoire mettra à l'essai les lampes, un autre, les réfrigérateurs et les congélateurs, et le dernier, les téléviseurs)
 - Définir la liste et les spécifications techniques del'équipement d'essaià acheter
 - Assister les laboratoires dans l'analyse technique des propositions reçues
 - Concevoir et réaliser, par le biais d'experts externes spécialisés en exploitation de laboratoire, une formation *in situ* sur le fonctionnement de l'équipement d'essai
 - Concevoir et réaliser une formation sur les étapes de certification, incluant un guide sommaire sur le processus à suivre.

De plus amples renseignements sur les responsabilités respectives de l'IFDD et d'Econoler sont fournisà l'Annexe II. Quant à l'équipe d'experts techniques proposée par Econoler pour la mise en œuvre de ce projet, elle est présentée en Annexe IV de ce document, incluant des détails sur le niveau d'effort fourni par chacun des experts de l'équipe de projet.

3.4 EFFORT DES EXPERTS IMPLIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE

La figure suivante présente la charge de travail (en nombre de jours) de chaque catégorie d'expertise impliquée dans la mise en œuvre du projet, sur la base du budget détaillé inclus en Annexe III du présent document :

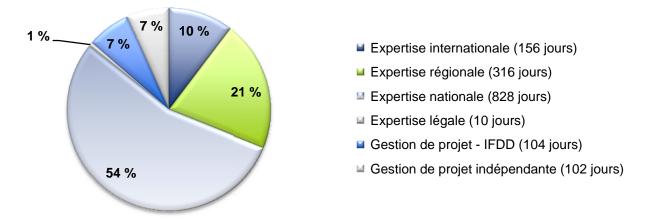


Figure 5 : Effort requis (nombre de jours) en fonction des catégories d'expertise

Conformément à l'objectif spécifique visant à impliquer significativement les experts de la zone de l'UEMOA dans la mise en œuvre du projet (voir Section 2.1), il est prévu que 75 % de la charge de travail en nombre de jours (1 144 jours sur un total de 1 516 jours de travail) seront alloués à des experts nationaux et régionaux se trouvant dans les Etats membres de l'UEMOA. Cette approche de mise en œuvre favorisera la création d'un réseau d'experts dynamiques et compétents qui pourront faciliter la mise en place de la règlementation dans les pays, contribuant ainsi à pérennisation du projet régional.

Projet n^o: 9493/5853



4 SUIVI ET EVALUATION

Les activités de suivi et d'évaluation visent deux objectifs essentiels. Le premier objectif consiste à mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet et l'atteinte des objectifs et résultats attendus. Le second objectif vise à faciliter l'apprentissage, le compterendu et le partage des connaissances sur les résultats et les leçons apprises lors de l'exécution du projet auprès des principaux acteurs pour améliorer les connaissances et, ultimement, la performance du projet. Le suivi et l'évaluation seront fondés sur des indicateurs proposés dans la matrice logique des résultats, dont les principaux sont les prévisions de réduction des émissions de CO₂, de réduction de la demande de pointe électrique etde réalisation d'économies d'énergie (MWh), ainsi que sur l'acceptation de la norme et de la directive régionale par les pays membres. Les activités de suivi seront exécutées selon les bonnes pratiques internationales en cours en matière de suivi et d'évaluation de projet.

Le projet fera l'objet d'au moins deux évaluations. La première évaluation sera réalisée à miparcours par l'IFDD ou le chargé de projet désigné par l'IFDD et la deuxième sera réalisée à la fin du projet par un évaluateur indépendant sélectionné par l'IFDD. Les deux évaluations s'appuieront sur les documents de conception du projet, les différents rapports produits, les interviews et rencontres avec les différentes parties prenantes, les missions de terrain effectuées pour visiter les structures locales impliquées dans le projet et les bénéficiaires, si nécessaire.

Le plan de suivi et évaluation est récapitulé dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : Plan de suivi et d'évaluation du projet

Activités de suivi et évaluation	Description	Responsabilité	Périodicité
Rapports périodiques d'avancement	 Rapports succincts mis à jour régulièrement pour permettre de suivre l'état d'avancement réel du projet Des rapports périodiques thématiques pourront être aussi préparés au besoin pour traiter de sujets particuliers. 	 Exécution : IFDD et chargé de projet Approbation : COPIL etles bailleursde fonds 	Trimestriels et au besoin pour les rapports thématiques

Activités de suivi et évaluation	Description	Responsabilité	Périodicité
Rapport annuel de projet et évaluation de mi- parcours	 Analyse des performances du projet pendant la période de production de rapports Description des contraintes et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs et leurs raisons Leçons tirées et recommandations visant la réorientation ou le renforcement, afin de surmonter les difficultés observées dans l'exécution du projet Evaluationdes impacts préliminaires du projet 	 Exécution : IFDD et chargé de projet Approbation : COPIL etles bailleursde fonds 	Annuel
Rapport de clôture de projet (rapport final)	Rapport final de projet qui résumera toutes les activités menées, le niveau d'atteinte des objectifs, les résultats, les principaux livrables, les impacts, les principales leçons apprises et les recommandations	 Exécution : IFDD etchargé de projet Approbation : COPIL etbailleur de fonds 	Un mois avantla fin du projet
Évaluation indépendante externe	 Analyse de la performance du projet par rapport aux objectifs fixés, aux résultats attendus et aux indicateurs de performance préétablis Évaluation de l'exécution générale du projet, les mesures correctives apportées ainsi que l'efficacité et l'effectivité de la gestion et de la mise en œuvre du projet Évaluation et validationdes impacts finaux du projet Analyse et recommandations sur la réalisation des résultats, la viabilité à long terme, ainsi que sur le suivi et l'évaluation des actions futures découlant du projet 	 Exécution : évaluateurindépendan t sélectionné par l'IFDD Support : membres du COPIL Approbation : COPIL etles bailleursde fonds 	Au plus 12 mois après la clôture du projet

La matrice des indicateurs de performance choisis pour ce projet est présentée dans le cadre logique de l'Annexe I du présent document.



5 FINANCEMENT ET BUDGET

Le financement mobilisé pour la mise en œuvre de la phase II du projet régional d'étiquetage énergétique, pour une durée de deux ans, est d'environ 838 millions XOF, soit approximativement 1,28 millions EUR. Les différentes sources de cofinancement appuyant ce projet sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Sources de cofinancement

Source	Montant total (XOF)	Montant total (EUR)	Pourcentage du total
Fonds de Développement Energie (FDE) /UEMOA	755 000 000	1 150 987	90,1 %
IFDD	73 467 352	112 000	8,8 %
Econoler	9 806 580	14 950	1,2 %
Coût total du projet	838 273 932	1 277 937	

Les fonds attribués au projet serviront notamment à la réalisation des diverses activités présentées dans la description du projet de la Section 2, à la gestion du projet et à la coordination des parties prenantes, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation indépendante des résultats. De plus amples détails sur la répartition du budget en fonction de chacune des activités à réaliser se trouvent dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Sommaire du budget de mise en œuvre en fonction des principales activités

Source	Montant total (XOF)	Montant total (EUR)	Pourcentage du total
Frais de fonctionnement liés au projet	180 318 933	274 894	21,5 %
Gestion de projet - IFDD	49 400 000	75 310	5,9 %
Gestion de projet indépendante	48 450 000	73 861	5,8 %
Billets d'avion	9 960 000	15 184	1,2 %
Indemnité quotidienneet transport local	4 400 000	6 708	0,5 %
Allocation de fonctionnement des institutions nationales	44 000 000	67 077	5,2 %
Elaboration des documents de projet et planification	9 806 580	14 950	1,2 %
Évaluation indépendante du projet	12 000 000	18 294	1,4 %
Divers et imprévus	2 302 353	3 510	0,3 %
Expertise internationale	87 975 000	134 117	10,5 %
Expertise technique	74 100 000	112 964	8,8 %
Expertise légale (expert juriste)	4 750 000	7 241	0,6 %
Billets d'avion	6 225 000	9 490	0,7 %
Indemnité quotidienne et transport local	2 900 000	4 421	0,3 %
Autres dépenses	0	0	0,0 %

Source	Montant total (XOF)	Montant total (EUR)	Pourcentage du total
Expertise régionale	126 000 000	192 085	15,0 %
Expertise technique	110 600 000	168 608	13,2 %
Billets d'avion	6 500 000	9 909	0,8 %
Indemnité quotidienne et transport local	8 900 000	13 568	1,1 %
Autres dépenses	0	0	0,0 %
Expertise nationale	60 750 000	92 613	7,2 %
Expertise technique	46 800 000	71 346	5,6 %
Billets d'avion	0	0	0,0 %
Indemnité quotidienne et transport local	12 900 000	19 666	1,5 %
Autres dépenses	1 050 000	1 601	0,1 %
Dépenses diverses	383 230 000	584 229	45,7 %
Équipement de trois laboratoires	196 500 000	299 562	23,4 %
Ateliers régionaux	35 930 000	54 775	4,3 %
Conférenciers internationaux	17 980 000	27 410	2,1 %
Ateliers nationaux	46 720 000	71 224	5,6 %
Conférenciers régionaux	30 500 000	46 497	3,6 %
Voyages d'études en Tunisie et au Ghana	15 600 000	23 782	1,9 %
Campagne de sensibilisation	28 000 000	42 686	3,3 %
Appui pour la campagne de sensibilisation	12 000 000	18 294	1,4 %
Grand Total	838 273 933	1 277 937	

Finalement, l'attribution sommaire du budget à chacune des agences de mise en œuvre est détaillée dans le prochain tableau, en fonction de la source de financement pour chacun des montants illustrés. Le budget détaillé par activité se trouve également en Annexe III du présent document de projet à titre de référence.

Tableau 8 : Source et répartition du financement mobilisé pour la mise en œuvre du projet

Source	Budget géré par l'IFDD (XOF)	Budget géré par Econoler (XOF)	Budget géré par l'IFDD (EUR)	Budget géré par Econoler (EUR)	Pourcentage
Fonds de Développement Energie (FDE) /UEMOA	485 025 001	269 975 000	739 414	411 573	90,1 %
IFDD	73 467 352	0	112 000	0	8,8 %
Econoler	0	9 806 580	0	14 950	1,2 %
Coût total du projet	558 492 353	279 781 580	851 414	426 523	
Pourcentage	66,6 %	33,4 %	66,6 %	33,4 %	

6 CALENDRIER DU PROJET

Le calendrier d'exécution du projet se présente comme suit. La période de mise en œuvre prévue s'échelonne sur deux ans, d'avril2014 à mars 2016.

	A selection of												Mo	ois											
	Activités	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
	composante 1 : Finalisation de la directive et de la non enstitutionnel adéquats dans les pays	me	rég	iona	le d'é	étiqu	etag	je én	erge	étiqu	ie et	арр	ui à	la m	ise e	en pl	ace	de c	adre	es ré	glen	nent	aire	et	
	Préparer, planifier et effectuer des études de marché devant déboucher sur la sélection des appareils électroménagers spécifiques à cibler en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo (réf. 1-1 à 3);																								
2	Mener une étude d'impacts social, économique et environnemental de l'introduction des normes et de l'étiquetage des appareils électroménagers (réf. 2-1);																								
3	Réaliser des études sur le plan national visant la mise en place de politiques et de mécanismes complémentaires permettant d'encourager la fourniture et la demande d'appareils électroménagers écoénergétiques (réf. 2-2);																								
4	Réaliser des études sur le plan national visant la mise en place de programmes SVA dans les Etats membres de l'UEMOA et la dissémination de recommandations (réf. 2-3);																								

Mois																									
	Activités	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
5	Appuyer l'UEMOA dans la sélection du modèle d'étiquette énergétique à adopter à l'échelle régionale, notamment grâce à l'organisation et la tenue de groupes de discussion visant à évaluer le niveau de compréhension de la population et le niveau d'information fournis par les différents modèles d'étiquette énergétique proposés par les représentants des pays et de l'UEMOA (réf. 2-6) ;																								
6	Appuyer l'UEMOA et les Etats membres dans l'élaboration d'un projet de directive et de norme régionales, en vue de finaliser les exigences normatives et juridiques en matière d'étiquetage des appareils électriques dans les Etats membres de l'UEMOA (réf. 2-4);																								
7	Appuyer l'UEMOA et les pays membres dans l'élaboration des projets de textes nationaux sur l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers (réf. 2-5);																								
8	Mettre en place et animer un réseau dynamique d'experts nationaux et de décideurs capables de transférer, au plan national, les dispositions de la directive régionale de l'UEMOA sur l'étiquetage énergétique dans la législation nationale.																								

A activité S a												Mo	ois											
Activités	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Composante 2 : Renforcement des capacités et appui	inst	ituti	onne	l des	s ac	teurs	s clé	s																
1 Définir et élaborer des programmes de formation et de sensibilisation destinés aux inspecteurs du commerce, des douaniers, des importateurs et des distributeurs d'appareils électroménagers portant sur les exigences de la législation sur l'étiquetage énergétique et sa mise en application (réf. 2-7);																								
2 Préparer et tenir un atelier régional par année, visant notamment à informer et à sensibiliser les acteurs régionaux et les représentants nationaux à propos des résultats de l'étude d'impacts et des études de marché, ainsi qu'à discuter et à valider avec eux l'avant-projet de texte réglementaire, le modèle d'étiquette énergétique et la norme régionale sur l'étiquetage énergétique (réf. 3-1);																								
 3 Organiser et réaliser, dans chacun des pays de l'UEMOA, un atelier national durant lequel deux conférenciers régionaux mèneront les activités suivantes : Formation et sensibilisation auprès des agences et des structures publiques ; Formation et sensibilisation auprès des importateurs, des distributeurs et des détaillants d'appareils électroménagers 																								
4 Organiser et réaliser un voyage d'études dans deux pays (provisoirement en Tunisie et au Ghana), au bénéfice des responsables de l'UEMOA et des représentants de chacun des pays membres (réf. 5-B);																								

	A stratety												Mo	ois											
	Activités	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Ę	Fournir l'assistance technique nécessaire à l'UEMOA dans la sélection de trois laboratoires d'essai dans la région pour les appareils électroménagers concernés (réf. 6-1);																								
•	Définir la liste et les spécifications techniques des pièces d'équipement d'essai à acheter pour équiper ces laboratoires (l'IFDD sera chargée de mener les appels d'offres pour l'équipement d'essai en coordination avec chacun des laboratoires nationaux sélectionnés (ces derniers se chargeront quant à eux de l'installation subséquente dudit équipement). Econoler offrira un soutien technique à l'IFDD et aux laboratoires nationaux dans l'analyse des propositions reçues (réf. 6-2,3);																								
7	Préparer et offrir une formation in situ sur le fonctionnement des nouveaux appareils d'essai aux responsables des laboratoires concernés (réf. 6-4);																								
8	Concevoir, organiser et réaliser, pour chacun des trois laboratoires, un atelier de formation d'une journée (en lien avec la mission de formation in situ) sur les étapes de certification, incluant un guide sommaire sur le processus menant à la certification (réf. 6-5).																								
	Composante 3: Sensibilisation auprès des autorités na grand public	atior	nales	s, de	s fal	orica	ints,	des	imp	orta	teur	s et	des	dist	ribut	eurs	d'é	quip	eme	nt a	insi	qu'a	upré	ès du	J
1	Elaborer, en partenariat avec l'UEMOA et les pays membres, une campagne d'information et de sensibilisation auprès du grand public (réf. 2-8);																								

Activités												Mo	ois											
Activites	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
 2 Mener une campagne d'information et de sensibilisation auprès du grand public à propos du projet régional d'étiquetage énergétique et ses bienfaits, notamment par l'entremise des médias suivants (réf. 7-A to C): - Publicité informative dans les journaux; - Site internet; - Salles d'exposition nationales. 																								